

RÉDUCTION DES DÉBITS ET DES CONTAMINANTS À LA SOURCE

CONTEXTE

Traiter à la source

Un traitement à la source s'avère souvent plus efficace qu'un traitement en bout de tuyau dans les StaRRE, là où les concentrations des contaminants sont diluées et les débits sont beaucoup plus élevés, rendant le traitement plus complexe. Malgré les normes de rejet à l'égout du Règlement 2008-47 de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et d'autres municipalités au Québec^{25,26}, plusieurs situations aberrantes subsistent et devraient être corrigées. De façon générale un traitement à la source est souvent plus logique, plus économique, et en mesure de donner de meilleurs résultats.

Quelques exemples sont les effluents des hôpitaux (médicaments et biocides), des usines de placage (métaux et cyanure) et de certains établissements agroalimentaires (DBO et azote).

Les règlements sur les usines de pâte et papier et sur les raffineries de pétrole ont permis dans les années 70 et 80 de réduire adéquatement l'impact de ces effluents. Le Plan d'action Saint-Laurent a ensuite permis de diminuer le rejet de polluants au fleuve à partir de grandes entreprises industrielles d'environ 90 % au cours des années 90. Il reste toutefois une multitude d'entreprises, industries et commerces ainsi que des institutions qui devraient améliorer leur bilan environnemental au cours des années à venir. Investir dans les StaRRE est nécessaire, toutefois ce n'est pas l'unique solution.

Une vision cohérente pour l'ensemble du territoire est nécessaire afin que des entreprises ne trouvent pas d'avantage monétaire à déménager ou à maintenir le statu quo. Une telle vision passe par la mise à jour et l'application des règlements de rejet à l'égout dans les municipalités en adoptant un modèle consistant et unifié. L'octroi de financement pourrait être conditionnel à la mise en vigueur d'un tel règlement au sein de la municipalité. En outre, les économies faites pour la modernisation des StaRRE en raison de flux moindres de contaminants et de débits moindres pourraient être partagées avec les entreprises responsables qui investissent pour traiter adéquatement leurs effluents et pour modifier leurs procédés afin d'éviter ou réduire l'émission de contaminants. Différents programmes de cette nature existent et pourraient inspirer la mise en œuvre d'une action concertée à l'échelle du Québec, visant l'intérêt commun de la société avec un tel effort collectif.

Réduire les débits

Un autre enjeu est l'introduction d'eau propre dans les eaux dirigées aux StaRRE. Avoir à dimensionner les StaRRE pour des débits inutilement élevés coûte cher. Les performances de traitement sont aussi pénalisées quand les contaminants sont trop dilués ou que l'eau est inutilement froide ce qui ralentit les réactions du processus de traitement biologique. Des efforts devraient être réalisés pour minimiser l'introduction d'eau ne nécessitant pas de traitement dans les égouts qui alimentent les StaRRE.

Dans ce contexte, la réhabilitation d'aqueduc qui laisse fuir de l'eau potable qui s'infiltré ensuite dans les égouts constitue une excellente initiative et devrait se poursuivre avec vigueur jusqu'à ce que les cibles soient atteintes. Il en va de même pour la réhabilitation d'égout pour prévenir l'infiltration d'eau de pluie et le captage d'eaux parasites.

La séparation des systèmes d'égout combinés devrait être favorisée afin de minimiser les apports d'eau propre. Des infrastructures vertes avec des surfaces perméables et de la végétation réduisant (par évapotranspiration) les infiltrations aux égouts permettent également de réduire les débits. Les municipalités devraient ainsi intégrer la notion de villes perméables et de gestion par parcelle, afin de réduire les débits et de maximiser la réutilisation des eaux. Outre les efforts d'économie d'eau potable au niveau des citoyens, des initiatives de réduction de la consommation d'eau des ICI devraient être encouragées, en plus du recyclage des eaux usées, grâce à la mise en place de technologies appropriées.

RECOMMANDATIONS

1. Assurer la mise à jour des règlements de rejet à l'égout dans les municipalités en adoptant une approche d'éco-conditionnalité.
2. Réduire le coût des investissements requis dans les StaRRE en implantant une formule de collaboration gagnant-gagnant avec les ICI permettant de réduire les flux massiques de contaminants ainsi que les débits et d'assurer une meilleure protection de l'environnement. Développer et mettre en œuvre une action concertée à cet égard à l'échelle du Québec.
3. Rendre admissibles aux programmes d'assistance financière les investissements en infrastructures vertes.
4. Encourager l'accroissement des investissements municipaux pour les infrastructures d'eau afin de réaliser les travaux qui assurent la pérennité des services d'eau aux citoyennes et citoyens d'aujourd'hui et de demain et qui favorisent l'utilisation durable de cette ressource épuisable.
5. Élargir le Programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement, du MELCC et des municipalités aux ICI pour réduire les débits aux StaRRE, réduire les investissements requis et accroître la performance des StaRRE.
6. Élaborer un guide sur le recyclage des eaux usées afin de décrire les approches et technologies qui peuvent être mises en place en fonction des usages de l'eau et des normes applicables.